



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4536

Autorisation de signer avec l'association "La Croix Rouge Française", gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance "Les P'tits Pas", un avenant à une convention d'occupation temporaire pour ses locaux actuels situés 25 Rue Victorien Sardou - 69007 Lyon et une convention d'occupation temporaire pour des locaux situés 52-54 Rue Rochaix - 69003 Lyon, pendant la durée des travaux

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4536 - AUTORISATION DE SIGNER AVEC L'ASSOCIATION "LA CROIX ROUGE FRANÇAISE", GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT DE PETITE ENFANCE "LES P'TITS PAS", UN AVENANT A UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR SES LOCAUX ACTUELS SITUES 25 RUE VICTORIEN SARDOU - 69007 LYON ET UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR DES LOCAUX SITUES 52-54 RUE ROCHAIX - 69003 LYON, PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Croix Rouge Française est un partenaire historique de la Ville de Lyon en matière de petite enfance. Cette association, gestionnaire de plusieurs équipements, participe au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais au travers du soutien à l'accueil collectif. Elle gère notamment l'équipement « Les P'tits Pas », une crèche située 25 Rue Victorien Sardou – 69007 Lyon.

Cette association et la Ville de Lyon ont formalisé leurs relations contractuelles dans une convention cadre et, pour les locaux, une convention d'occupation temporaire, précisant les modalités de mise à disposition des locaux actuels.

Au regard de la vétusté des locaux, des travaux de réhabilitation de l'équipement sont nécessaires. La Ville de Lyon a cherché des solutions pour maintenir l'activité de la crèche et assurer la continuité du service pour les familles lyonnaises. Ainsi, il a été proposé de relocaliser temporairement l'établissement « Les P'tits Pas » sur le site de la « crèche-tiroir » Rochaix 3, sis 52-54 rue du Professeur Rochaix 69003 Lyon.

En effet, les locaux de cette « crèche-tiroir », dont la Ville est propriétaire, ont vocation à être utilisés, dès que nécessaire, pour relocaliser temporairement les établissements Petite Enfance qui seront en rénovation ces prochaines années. Ils permettront également, en accueillant temporairement des crèches associatives ou municipales, d'entretenir le patrimoine de la Ville et d'améliorer et moderniser les conditions d'accueil des jeunes enfants.

La crèche « Les P'tits pas » va donc inaugurer cette « crèche-tiroir », où seront accueillis enfants et équipe encadrante pendant toute la durée des travaux.

Il convient donc d'approuver une nouvelle convention d'occupation temporaire, pendant la durée des travaux, prévus du 15 avril 2019 au 28 février 2021 au plus tard.

De la même façon, il convient d'approuver un avenant à la convention d'occupation temporaire des locaux sis 25 Rue Victorien Sardou – 69007 Lyon, prévoyant la suspension d'application de la convention initiale durant la durée des travaux.

Naturellement, l'association et les familles sont étroitement associées au suivi des travaux et aux mesures mises en œuvre afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants.

Vu ladite convention ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil **des 3^e et 7^e arrondissements** ;

Ouï l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire et l'avenant à la convention d'occupation temporaire susvisés, établies entre la Ville de Lyon et la Croix Rouge Française, association gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance « Les P'tits Pas » sont approuvés.
2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD